PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n°2011-558 du 17 août 2011 portant nomination de nouveaux ministres et fixant la composition du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article premier : Sont nommés :

1. Ministre des sports et de l'éducation physique :

   M. Léon Alfred OPIMBAT

2. Ministre de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement :

   Mme Madeleine YILA BOUMPOTO

3. Ministre de l'éducation civique et de la jeunesse :

   M. Anatole Collinet MAKOSSO

Article 2 : La composition du Gouvernement s'établit comme suit :

1. Ministre d'Etat, coordonnateur du pôle des infrastructures de base, ministre des transports, de l'aviation et de la marine marchande :

   M. Isidore MVOUBA

2. Ministre d'Etat, coordonateur du pôle économique, ministre de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration :

   M. Pierre MOUSSA

3. Ministre d'Etat, coordonateur du pôle de la souveraineté, garde des sceaux, ministre de la justice et des droits humains :

   M. Aimé Emmanuel YOKA

4. Ministre d'Etat, coordonateur du pôle socio-culturel, ministre du travail et de la sécurité sociale :

   M. Florent NTSIBA

5. Ministre d'Etat, ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé :

   M. Rodolphe ADADA

6. Ministre des finances, du budget et du portefeuille public :

   M. Gilbert ONDONGO

7. Ministre des affaires étrangères et de la coopération :

   M. Basile IKOUEBE

8. Ministre de l'intérieur et de la décentralisation :

   M. Raymond Zéphirin MBOULOU

9. Ministre des mines et de la géologie :

   M. Pierre OBA

10. Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement :

    M. Henri DJOMBO

11. Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat :

    M. Guy Brice Parfait KOLELAS

12. Ministre de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi :

M. André OKOMBI SALISSA

13. Ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat :

M. Claude Alphonse NSILOU

14. Ministre de l'équipement et des travaux publics :

M. Emile OUOSSO

15. Ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale :

M. Charles Zacharie BOWAO

16. Ministre de l'agriculture et de l'élevage :

M. Rigobert MABOUNDOU

17. Ministre des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat :

Mme Adélaïde MOUGANY

18. Ministre du commerce et des approvisionnements :

Mme Claudine MUNARI

19. Ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation :

Mme Rosalie KAMA NIAMAYOUA

20. Ministre de la pêche et de l'aquaculture :

M. Hellot Matson MAMPOUYA

21. Ministre de la recherche scientifique :

M. Henri OSSEBI

22. Ministre de l'énergie et de l'hydraulique :

M. Bruno Jean Richard ITOUA

23. Ministre des postes, des télécommunications et des nouvelles technologies de la communication :

M. Thierry MOUNGALLA

24. Ministre des hydrocarbures :

M. André Raphaël LOEMBA

25. Ministre de la culture et des arts :

M. Jean Claude GAKOSSO

26. Ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité :

Mme Emilienne RAOUL

27. Ministre à la Présidence, chargé des zones économiques spéciales :

M. Alain AKOUALA ATIPAULT

28. Ministre de la santé et de la population :

M. Georges MOYEN

29. Ministre de l'enseignement supérieur :

M. Ange Antoine ABENA

30. Ministre de l'industrie touristique et des loisirs :

M. Mathieu Martial KANI

31. Ministre des affaires foncières et du domaine public :

M. Pierre MABIALA

32. Ministre de la communication et des relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement :

M. Bienvenu OKIEMY

33. Ministre des sports et de l'éducation physique :

M. Léon Alfred OPIMBAT

34. Ministre de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement :

Mme Madeleine YILA BOUMPOTO

35. Ministre de l'éducation civique et de la jeunesse

M. Anatole Collinet MAKOSSO

36. Ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des transports, de l'aviation et de la marine marchande, chargé de la marine marchande

M. Martin Parfait Aimé COUSSOUD-MAVOUNGOU

37. Ministre délégué auprès de ministre d'Etat, ministre de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration, chargé de l'aménagement du territoire et de l'intégration

M. Josué Rodrigue NGOUONIMBA

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le **17 août 2011**

Denis SASSOU-N'GUESSO